

Projet d'arrêté du 19 janvier 2010 de Mmes Maria Pérez, Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «RDU et règlement de la GIM».

(renvoyé à la commission du logement par le Conseil municipal
lors de la séance du 19 janvier 2010)

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- la loi sur le revenu déterminant unifié, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007;
- l'article 13 du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève stipulant que «le revenu déterminant pour la fixation du loyer des logements à caractère social est le revenu déterminant unifié (RDU)»;
- la volonté du Conseil municipal de mener véritablement une politique sociale du logement et de privilégier le mode de calcul du loyer le plus favorable aux locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article unique. – L'article 17 (article transitoire) du «règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève» est abrogé.